

Communiqué de presse

Vendredi 09 décembre 2022

Grippe aviaire : l'élevage plein air à nouveau sacrifié

Le ministère de l'agriculture a présenté aujourd'hui les pistes d'évolution de la « mise à l'abri » des volailles en période de risque vis-à-vis de la grippe aviaire. Ce sont à nouveau des restrictions intolérables imposées à la pratique de l'élevage plein air quasiment toute l'année qui se confirment. C'est un sujet de première importance pour nos syndicats, qui dénoncent ces mesures depuis le début.

Malgré les enjeux énormes, l'administration n'a pas donné aux scientifiques de l'ANSES les moyens de disposer des données suffisantes pour tirer les conclusions de l'instauration de la « mise à l'abri » : ainsi, il n'existe toujours aucun fondement scientifique, ni à ces restrictions à l'activité de l'élevage plein air, ni même à la claustration.

Pour nos syndicats, le constat est clair : après la mise en œuvre de cette « mise à l'abri », la saison 2021-2022 a battu tous les records en termes de nombre de foyers en élevage (plus de 1500) et de nombre d'animaux abattus (plus de 20 millions). C'est donc bien l'industrialisation de l'élevage et des filières qui propage la grippe aviaire et l'a rendue endémique au sein de la faune sauvage de nos territoires. En ce début de mois de décembre, la situation critique du haut bocage Vendéen confirme cette hypothèse.

Mais le ministère s'oriente vers un renforcement des contraintes imposées aux seuls éleveurs et éleveuses de volailles plein air. Les pistes évoquées par le ministère, en contrepartie d'une possibilité floue de sortir les seules gallinacées de chair 30 mètres autour des bâtiments dans certaines zones, incluent le conditionnement de l'accès à cette « mise à l'abri » à un audit biosécurité, qui est aujourd'hui totalement inadapté à l'élevage paysan.

Encore un fois, l'élevage de plein air plébiscité par les citoyennes et les citoyens est sacrifié sans justification scientifique par le ministère de l'agriculture. Par facilité, l'Etat condamne les modèles d'élevage plein air qui devraient être la norme, plutôt que d'agir sur les véritables causes et les vrais responsables de cette crise.

Plus que jamais, la Confédération paysanne et le Modef réaffirment leur soutien aux paysannes et paysans qui se retrouveront dans l'obligation de désobéir à ces règles pour faire perdurer leur métier et trouver les solutions adéquates permettant de lutter activement contre le virus à l'échelle de leur élevage.

Contacts presse :

Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne : 06 07 55 29 09

Sylvie Colas, porte-parole de la Confédération paysanne du Gers : 06 70 31 90 71

Maryline Beyris, vice-présidente du Modef des Landes : 06 83 97 93 03

Julien Mora, porte-parole national influenza aviaire du Modef : 06 47 99 60 94

Caroline Nugues, chargée de communication de la Confédération paysanne : 06 95 29 80 78